



APABA

Association pour la promotion de
l'agriculture biologique en Aveyron

• Apaba •

Association loi 1901 / Préfecture de Rodez / J.O du 23 mai 1990
SIRET : 438 568 818 00019 / Code NAF : 913E / Formation : 73120042412



www.aveyron-bio.fr / contact@aveyron-bio.fr / 05 65 68 11 52 / Carrefour de l'agriculture 12026 RODEZ

Merci de confirmer votre participation !

à Florian Denard - tech.legumes@aveyron-bio.fr
tél : 07 63 17 11 03

Invitation à une formation

Savoir Réhabiliter une Châtaigneraie en Agriculture Biologique

Formation longue :
3 jours en collectif et
une demi-journée sur ferme en individuel

Intervenant : Loïc Vincent, technicien au
Conservatoire Régional de la Châtaigne

PROGRAMME

Judi 14 février :

Techniques de rénovation et d'entretien d'une châtaigneraie (1/2 journée en salle et 1/2 journée sur le terrain). Lieu : Sud Aveyron

Courant février/mars :

Visites en individuel sur les fermes des participants. Lieu : sur les fermes des participants, date à définir avec les participants

Avril :

La greffe du châtaigner, théorie et pratique. Date et lieu à définir avec les participants

Automne :

Journée sur la récolte et la valorisation des châtaignes. Date et lieu à définir avec les participants

Pourquoi se former quand on est paysan ?

Que vous soyez agriculteur de longue date, jeune installé ou porteur de projet, la participation régulière à des formations renforce la durabilité de vos fermes. Participer à des formations vous permettra d'acquérir du savoir-faire et de gagner en autonomie au fur et à mesure de vos besoins. Ce développement de compétences est important pour répondre plus efficacement à la polyvalence voulue par le métier de paysan. Se former ouvre également la porte à la constitution d'un réseau, à la comparaison avec d'autres systèmes de production et donc à l'évolution de vos pratiques.

Ouvertes à tous les agriculteurs bio et conventionnels, ces formations sont **gratuites** pour les personnes éligibles à VIVEA (chefs d'exploitation, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et porteurs de projet titulaires d'une attestation VIVEA valide) jusqu'à un montant de 2000€ par an par stagiaire. Pour tout autre cas, merci de nous contacter directement. L'inscription est obligatoire afin de faciliter l'organisation logistique de nos formations. Les coûts d'intervenants peuvent représenter une somme importante. Un nombre minimum de participants est nécessaire pour assurer le paiement des interventions (d'où le besoin préalable de savoir votre participation).

Une attestation de formation pourra vous être remis en fin de formation.

Infos pratiques
Repas tiré du sac le midi

avec le soutien de

